

## **RAPPORT D'ACTIVITES DE « L'OLIVIER 1996 » ANNEE 2020**

### **1. PRESENTATION DE « L'OLIVIER 1996 »**

D'après l'article 3 de ses statuts, « L'Olivier 1996 » a pour but, « *de mettre en œuvre tout ce qui peut contribuer à favoriser l'intégration des personnes d'origine étrangère dans la société belge par le biais d'une assistance juridique. Elle peut faire tous actes quelconques se rattachant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son but ou pouvant en amener le développement ou en faciliter la réalisation* ».

Bien que plusieurs associations existent dans le domaine des étrangers et des migrants sans papiers en Belgique, la demande émanant de ce public reste importante et constante en d'autorisation de séjour et de droits y afférents.

Par ailleurs, en raison des contraintes dont sont assortis les subsides officiels, les diverses associations limitent de plus en plus souvent leurs aides et laissent sans appui certains étrangers qui se trouvent dans le dénuement le plus absolu et affligeant.

Par contre, l'action de « L'Olivier 1996 » ne discrimine pas les étrangers, de telle sorte que ceux qui sont autorisés au séjour en bénéficient également, notamment pour la demande de nationalité belge, le regroupement familial, l'adoption (inter)nationale ou pour le séjour de leurs proches et/ou leur prise en charge, le mariage, le bénéfice de l'aide sociale, de l'aide médicale urgente...

### **2. MOYENS PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS**

#### **2.1. PERMANENCE JURIDIQUE ET SOCIALE**

En plus de certains nationaux, l'association accueille gratuitement tous les étrangers en situation de détresse, qu'ils soient notamment demandeurs d'asile, régularisés, hors-procédure ou en demande de régularisation, voire de rapatriement volontaire.

Il importe de préciser que nos services juridique et social ont été mis en place pour informer, conseiller, orienter les usagers, aider à la conception et à rédaction de leurs requêtes estimées fondées, ou dont l'issue est présumée positive et assurer leur suivi au niveau des instances juridiques et administratives ou faciliter le contact entre ceux qui les fréquentent et les cabinets d'Avocats.

En matière sociale, comme certains bénéficiaires ont besoin de s'intégrer en Belgique, « L'Olivier 1996 » a mis en place l'apprentissage du français, du néerlandais et d'anglais car ces langues permettraient aux apprenants d'augmenter leur chance d'emploi et de se prendre en charge plus facilement, sans donc dépendre de l'aide des pouvoirs publics. Il a été jugé utile de commencer par le cours de français, faute de trouver des professeurs de ces 3 langues.

## 2.2. MOYENS

L'équipe de « L'Olivier 1996 » est composée de bénévoles ayant une riche expérience en droit des étrangers et en matière sociale au sens large du terme. C'est plus de 50 heures par semaine, tous les services réunis, soit quelque 200 heures par mois.

En outre, différents cabinets d'Avocats aident « L'Olivier 1996 » à donner plus vite et plus facilement des conseils utiles aux usagers et à engager tant au niveau administratif que juridique des procédures relatives aux requêtes ou doléances jugées fondées et ce, dans le respect des valeurs de « L'Olivier 1996 ».

Si les prestations des bénévoles sont gratuites au sein de « L'Olivier 1996 », les Avocats peuvent discuter des honoraires avec des bénéficiaires qui ont réussi à se faire une situation en Belgique.

Il faut cependant noter que les Avocats qui interviennent dans les affaires concernant les usagers de « L'Olivier 1996 » aiment même s'attaquer aux dossiers déjà perdus pour voir dans quelle mesure, ils peuvent les ressusciter légalement lorsqu'il en reste quelque chose.

En outre, « L'Olivier 1996 » participe aux activités du CIRE grâce à une bénévole fort expérimentée et à la hauteur.

Par ailleurs, **plus de 10 jeunes bénévoles** appelés « Les Olives » et souvent encore aux études ou récemment décorés, assurent la distribution des aliments non périssables et/ou congelés achetés par « L'Olivier 1996 » ou offerts par l'Eglise Sainte-Trinité de Bruxelles (HTB). Ils donnent également des produits de première nécessité (savons, dentifrices, brosses à dents...).

En effet, pour des raisons pratiques liées aux différents emplois du temps des Olives et au nombre d'usagers qui s'accroît peu à peu, la distribution n'a lieu qu'un soir par semaine et ce, pendant **2 heures** (15h-17h) dans une salle mise à la disposition de L'Olivier par Holly Trinity Brussels.

Certains « Olives » s'étaient précédemment engagés dans le projet de l'enseignement des langues avant que d'autres occupations les en empêchent pour des raisons évidentes liées à leur avenir.

En plus de ses bénévoles, l'asbl « L'Olivier 1996 » fonctionne exclusivement grâce à la générosité, la solidarité et la compassion de ses donateurs et compte sur tous ceux qui sont acquis à la cause des démunis, des étrangers et des exclus pour mener à bien ses activités.

À cette cause, les frais de fonctionnement sont bien entendu réduits à leur plus simple expression par rapport aux besoins des usagers qui ont tant besoin de soutien et ce, dans plusieurs domaines de leur vie.

En plus, les amis de « L'Olivier 1996 » sont sollicités en tant que des personnes de bonne volonté, sensibles aux difficultés que vivent en Belgique les réfugiés et demandeurs d'asile

ainsi qu'à la problématique croissante de la migration en général, qui souhaitent assister l'asbl dans ses actions, en fonction de leurs disponibilités, de leurs moyens et de leurs compétences individuelles. « L'Olivier 1996 » organise parfois des activités pour récolter des fonds mais ceux-ci ne peuvent couvrir qu'une mince partie de son œuvre.

Les amis de « L'Olivier 1996 » acceptent d'aider à distance, sans forcément souhaiter ni pouvoir faire partie de son équipe permanente. Ils répondent ainsi, dans la mesure de leurs possibilités, aux appels ponctuels de cette équipe, en fonction de l'actualité et donc, de l'évolution de la situation d'accueil des étrangers en Belgique.

Les modalités de collaboration avec « L'Olivier 1996 » sont précisées à chaque ami et une esquisse de services attendus peut être trouvée sur le site [www.lolivier1996.be](http://www.lolivier1996.be).

### **3. BILAN**

#### **3.1. AU SEIN DE « L'OLIVIER 1996 »**

En 2019, l'activité de l'asbl « L'Olivier 1996 » a été lamentablement affectée par la pandémie Covid 19 en ce que le flux habituel des usagers a fort diminué sans que, heureusement, la qualité de ce service spécialisé pour les étrangers ne faiblisse.

« L'Olivier 1996 » a persévéré dans son ambition d'aider l'Etat à lutter contre la clandestinité par des voies offertes par la loi et d'être utile à la société qui a besoin de vivre en sécurité. Cela signifie que, dans la mesure de ses moyens, « L'Olivier 1996 » aide ainsi à combattre la clandestinité de manière raisonnée, légale et humaine.

En outre, « L'Olivier 1996 » a continué d'accueillir des étrangers connaissant des difficultés liées à leur course vers le statut de réfugié, de protection subsidiaire, de séjour humanitaire, de séjour sur base de la gravité de l'état de santé...et aux droits y afférents.

« L'Olivier 1996 » ne garantit évidemment pas le résultat mais ses usagers que la justice ou l'administration déçoivent savent par le biais de ses services au moins pourquoi et comment leur procédure s'est déroulée : ils en connaissent les composantes et les défaillances ainsi que la rigueur de certaines politiques.

Le Service Juridique a initié et/ou traité plus 315 dossiers reportés de 2019 et auxquels se sont ajoutés quelques nouveaux cas et ce, sans compter de multiples conseils donnés par téléphone.

En termes de temps, il convient de savoir qu'un dossier peut se traiter en quelques heures ou en plusieurs phases comportant plusieurs heures et s'étendant sur nombre de jours, de semaines ou d'années.

« L'Olivier 1996 » avait l'habitude d'organiser la formation des étrangers et des rencontres d'informations pour les sympathisants ou de conférences-débats appuyés par des outils audio-visuels. En 2020, ces activités ne furent pas réalisées à cause des mesures imposées par la pandémie.

De même, aucun cours de langues n'a eu lieu, à cause de la pandémie. Le projet reprendra aussi rapidement que la situation de santé publique le permettra.

Suite à la pandémie, le Service Social avait suspendu la distribution alimentaire débutée en juin 2019 et le cours de langues débuté le 4 juillet 2019. Il reprendra les 2 activités en 2021 si la situation de santé le permet.

En 2019, le Service Social avait l'habitude de nourrir quelque 8 familles en leur distribuant un colis une fois par semaine.

Si la distribution alimentaire fut perturbée par la pandémie, « L'Olivier 1996 » n'a cessé de rester en contact avec la Petite Maison, un groupe de 12 jeunes gens ancrés en Belgique et toujours en difficultés en leur octroyant une aide financière sporadique et modeste.

Du reste, l'ASBL s'attend à développer son Service Social pour assister un important nombre d'émargés qui croupissent ou traînent dans la misère ci-et-là dans Bruxelles.

### **3.2. AU CIRE**

Une bénévole représentant « L'Olivier 1996 » au CIRE fait régulièrement des rapports de réunions et permet ainsi à l'asbl « L'Olivier 1996 » de rester informée et de programmer sa collaboration avec le CIRE notamment par le biais des suggestions.

« L'Olivier 1996 » a ainsi participé autant que possible aux activités du CIRE au cours de l'année 2020.

A titre d'exemple, en mai 2020, « L'Olivier 1996 » a transmis au CIRE le résultat de sa réflexion sur l'application des diverses mesures et réglementations en Belgique en rapport avec la situation des étrangers détenus en lieu sûr en vue du rapatriement et ce, pendant le confinement.

Dans ce cadre, « L'Olivier 1996 » tenait à alimenter les avis et les recommandations des acteurs et interlocuteurs associatifs, soucieux du sort réservé à ces étrangers et ce, dans le sillage de l'info juridique du CIRÉ libellée sous le titre: « *Impact des mesures sanitaires COVID 19 sur les procédures* ». Il s'agissait de faire part au CIRÉ des questionnements, dysfonctionnements ou bonnes pratiques constatés dans ce contexte particulier ».

En outre, en décembre 2020, « L'Olivier 1996 » a transmis au CIRE sa réflexions sur la formation des agents communaux et sur la redevance administrative.

Ainsi, « L'Olivier 1996 » se tournait vers le CIRE pour demander quelle action pouvait être envisagée pour que ladite redevance soit annulée ou réduite à un montant justifiable et proportionné.

La redevance fut donc examinée par le CA et elle fait partie des préoccupations du CIRE. La lutte continue afin que cette redevance à la fois injuste et disproportionnée soit réduite ou supprimée.

Concernant les agents communaux, « L'Olivier 1996 » faisait part au CIRE du constat regrettable que les connaissances des agents communaux ne reflètent pas ou ne suivent pas l'actualité juridique en matière du droit des étrangers, ce qui lèse fort certains étrangers avec un risque d'en discriminer certains, tous les agents n'ayant pas le même niveau de connaissances et partant, n'offrant pas la même qualité de services.

« L'Olivier 1996 » demandait au CIRE d'intégrer dans son plan d'actions 2021 la formation juridique des agents communaux avec la contribution de l'expertise de « L'Olivier 1996 », le cas échéant.

Cette question ayant été discutée par le Conseil d'Administration, le CIRE et l'ADDE ont manifesté leur intérêt pour la formation des agents communaux.

#### **4. DIFFICULTES**

« L'Olivier 1996 » n'a été capable que de louer un local pour son siège social depuis sa création en date du 18 avril 2008. C'est dans ce même local qu'est hébergé son Service Juridique. Pour ses deux projets (distribution alimentaire et cours de langues), l'Eglise de la Victoire avait pu lui prêter provisoirement une salle au n° 11, Rue Charles Parenté à 1070 Bruxelles.

« L'Olivier 1996 » a donc besoin de plus de moyens pour se doter de son propre lieu de travail ou louer sans contrainte budgétaire un endroit où ses services seraient beaucoup plus à l'aise pour mener son action d'une manière plus efficace.

Cela lui permettrait de débiter d'autres programmes en s'attaquant notamment aux projets liés à sa qualification d'entité à économie sociale.

L'asbl a également besoin de professeurs de langues tant pour le français que le néerlandais et l'anglais. Le cours de français est actuellement assuré par son juriste alors que celui-ci s'occupe ne même temps de sa permanence juridique.

#### **5. VISION A LONG TERME COMME ENTITE A ECONOMIE SOCIALE**

Le cadre offert par « L'Olivier 1996 » aux ressortissants étrangers sera une opportunité hors du commun qui favorise des rencontres entre personnes venant des horizons différents et qui stimule de surcroît des échanges multiculturels.

Ainsi, au sein de « L'Olivier 1996 » le ressortissant étranger s'y sentira épanoui en sortant de l'isolement et en se valorisant notamment par le travail. Il y apprendra à partager ses expériences de la vie avec d'autres personnes qui sont dans la même situation que lui.

En matière d'intégration des personnes admises au séjour en Belgique, il existe une période d'attente où la personne reconnue réfugiée ou régularisée ne peut pas suivre une formation professionnelle. Les organismes qui assurent les formations comme VDAB, ACTIRIS, etc. étant saturés, préfèrent mettre ces personnes sur des listes d'attente. « L'Olivier 1996 » se propose de les occuper celles-ci en mettant leurs connaissances à niveau en matière linguistique, mais aussi et surtout en leur donnant des informations utiles sur des formations qui débouchent rapidement sur des emplois stables.

Concernant les personnes en séjour illégal, c'est-à-dire des personnes suivies par « l'Olivier 1996 » mais dont la demande d'asile ou de régularisation est rejetée, il sera mis en place un système d'information et d'aide visant à les mettre légalement en contact avec les organisations qui offrent des services adaptés à cette catégorie et qui les suivent dans la perspective d'un retour volontaire éventuel dans leur pays d'origine.

Les objectifs spécifiques « L'Olivier 1996 » consisteraient à :

- s'occuper des ressortissants étrangers en favorisant leurs rencontres avec les nationaux et/ou les autres étrangers par voie, notamment, des échanges multiculturels dans le but de favoriser leur intégration ;
- combler les lacunes qui handicapent les personnes autorisées au séjour en Belgique dans leur recherche d'emploi et ce, notamment par les cours de langues ou d'autres formations ;
- à occuper utilement les sans-emplois et/ou à les former et les orienter vers des services et entreprises où ils seraient utiles à eux-mêmes et à la société au lieu de dépendre de celle-ci ;
- s'occuper des ressortissants étrangers en favorisant leurs rencontres avec les nationaux et/ou les autres étrangers par voie, notamment, des échanges multiculturels dans le but de favoriser leur intégration surtout par le travail ;
- entreprendre des actions d'envergure pour lutter contre le décrochage scolaire qui débouche malheureusement sur la délinquance juvénile, aider les jeunes à faire le bon choix de leur carrière, les aider à éradiquer progressivement le problème de la délinquance juvénile en proposant aux jeunes d'autres alternatives pouvant les

inciter à retourner à l'école ou suivre une formation qualifiante en vue d'intégrer le marché du travail ;

- aller surtout à la rencontre les jeunes dont les parents sont souvent issus de l'immigration avec des propositions susceptibles de contribuer à la réussite de leur insertion sociale par des ateliers de parole en vue de les écouter et de les orienter, le cas échéant, sur le chemin du retour à l'école, soit de leur proposer d'élaborer un projet professionnel ;
- prévenir la formation d'une société à deux vitesses en aidant les parents à comprendre les cours suivis par leurs enfants quitte à les assister à faire leurs devoirs afin qu'ils aient le goût de poursuivre normalement leur scolarité et d'éviter de sombrer dans la délinquance juvénile et ce, pour la réussite de leur avenir et pour la quiétude de la société belge ;
- Aider à l'intégration des bénéficiaires qui sont quelques fois des personnes orientées par les CPAS ou par d'autres partenaires sociaux ayant l'intégration sociale dans leurs attributions.
- aller à la rencontre des personnes en situation précaire et désireuses de bénéficier d'un accompagnement sur mesure pour mieux se prendre en charge par le travail ou pour un équilibre moral ou psychologique.